



Nantes, le 23 mars 2021

## **NÉGOCIATION PRÉALABLE DU 17 mars 2021**

### **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

En application du décret 2008-1246 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L.133-2 et L.133-11 du code de l'éducation, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Loire Atlantique (IA-DASEN) a invité les représentants du SNUipp-FSU 44 à prendre part à une audience de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève et d'une alerte sociale concernant les personnels enseignants du premier degré et non enseignants des écoles (EVS, AESH) pour la période du 29 mars au 02 avril 2021.

L'audience s'est tenue en visioconférence le mercredi 17 mars 2021 de 8h00 à 9h00.

Représentants de la délégation syndicale du SNUipp-FSU 44 : Céline Sierra – Annabel Cattoni – Yoann Rousseau – Thierry Flora.

Représentants de la Direction académique : Philippe Carrière, IA-DASEN – Emmanuel Rouette, SG – Fabrice Barthélémy DAASEN - Bernard Le-Gall, IENA.

**Les membres du SNUipp-FSU 44 demandent que l'ensemble des classes du département aient moins de 25 élèves et que celles des réseaux d'éducation prioritaires aient moins de 20 élèves.**

Pour les membres du SNUipp-FSU 44, les enseignants et enseignantes sont confrontés à une augmentation d'élèves fragiles. Ils n'ont pas de moyens supplémentaires. Les élèves les plus fragiles sont enfants d'environnements défavorisés et souvent enfants accompagnés d'AESH. Le SNUIPP attend que l'Education soutienne tous ces enseignants.

Les membres se demandent s'il y a une corrélation entre difficultés dans les écoles et sollicitations des RASED.

L'Inspecteur d'Académie confirme la priorité donnée aux écoles dans ce contexte difficile pour les familles. Il souligne combien il est important que les écoles restent ouvertes et l'engagement du Ministre à ce sujet.

En tant qu'IA-DASEN, il suit cette crise avec les moyens dont il dispose.

36 contractuels ont été recrutés et employés jusqu'au 19 février. Cet emploi de contractuels a pu être poursuivi après les vacances d'hiver.

L'IA-DASEN rappelle l'engagement de tous, PE, Directeurs, IEN et la création d'un poste de « référent prévention de la violence à l'école ». Son suivi et son accompagnement des équipes est apprécié.

En terme d'effectifs, les moyens dont dispose le département vont permettre à beaucoup de classes d'avoir moins de 24 élèves par classe. En éducation prioritaire, beaucoup de classes auront moins de 20 élèves.

Pour le SNUIPP : les 40 postes supplémentaires seront absorbés par le dédoublement des classes.

**Les membres du SNUipp-FSU 44 demandent que dans toutes les écoles du département, il y ait un maître ou une maîtresse de Plus Que De Classes.**

L'Inspecteur d'Académie rappelle que le P/E en 2008 était inférieur à 5. Il sera désormais de 5,4. Les écoles du département bénéficient de 260 postes de plus. Il y aura moins de 25 élèves dans beaucoup de classes du département. Le E/C diminue considérablement.

Il ne sera pas mis de moyens supplémentaires sous forme d'un « maître de plus par classe ». La mesure du dédoublement des classes en EP remplace ce dispositif et montre ses résultats. Le SNUIPP souligne qu'à Nantes, il restera des effectifs chargés dans des classes de maternelle.

Le SNUIPP demande si les effectifs diminueront bien en zones urbaines.

L'IA-DASEN rappelle qu'une très grande majorité des classes hors EP (environ 80% des classes) auront moins de 25 élèves. En raison de contraintes bâtementaires ici ou là, des ouvertures pourraient ne pas être permises.

Cependant, aucune classe de C3 n'aura d'effectifs de 30 élèves.

**Le SNUIPP demande que le nombre de moyens attribués aux RASED (en proportion du nombre d'élèves) retrouve son niveau d'avant 2008.**

Il est prévu des priorités dans le cadre de la carte scolaire mais il ne sera pas créé de postes complémentaires en RASED.

Le SNUIPP précise que les RASED nantais sont très fortement sollicités notamment en éducation prioritaire. Hors éducation prioritaire, des élèves ne bénéficient plus des aides.

**Les membres du SNUipp-FSU 44 s'inquiètent de places en nombres insuffisants pour les élèves relevant d'ESMS, ULIS et SEGPA.**

Beaucoup d'élèves sont en attente d'une place. Le SNUIPP souhaite savoir quels sont les effets du Comité Départemental de l'Ecole Inclusive.

L'IA-DASEN précise que l'ensemble des acteurs du CDEI travaillent à ce que tous les enfants qui en ont besoin, puissent bénéficier de places en EMS.

Le CDEI travaille également sur les places occupées dans les EMS par des jeunes selon l'amendement Creton.

Une cellule départementale examine par ailleurs très régulièrement les situations d'enfants où le contexte de scolarisation vient fortement fragiliser les communautés éducatives.

Enfin des ULIS 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés seront ouvertes à la rentrée.

Le SNUIPP rappelle la modalité de comptage des élèves ULIS. L'IA.DASEN rappelle sa grande attention aux effectifs dans les écoles qui comportent des ULIS.

**Les membres du SNUIPP rappellent les conditions de travail sous protocole sanitaire et demandent une dotation d'urgence pour permettre le remplacement des personnels absents dans la période. En janvier, février, le SNUIPP a comptabilisé plus de 400 jours d'absences non remplacées pour seulement 50 écoles.**

Les membres précisent que le recrutement de contractuels ne suffit pas. Malgré ce qui est dit sur le P/E, il reste une impossibilité d'assurer le remplacement. Les mesures prises dans le département ne sont pas suffisantes. Si les postes « plus de maîtres » existaient encore, ils auraient permis de faciliter la gestion dans les écoles et de limiter les brassages.

Le SNUIPP souligne par ailleurs l'inquiétude des parents.

L'IA-DASEN confirme la tension sur le remplacement. Il précise que les postes « plus de maîtres » ont été transférés sur la « mesure 100% réussite ». Il a par ailleurs créé de nombreux postes de remplaçants.

**Les membres du SNUIPP s'interrogent sur la mise en place des protocoles et campagnes de dépistages.**

Le SNUIPP questionne l'IA-DASEN sur l'organisation des tests salivaires dans les écoles. Un des objectifs du groupe de travail porte sur l'allègement des tâches des directeurs. Or la logistique des tests est lourde pour le SNUIPP et pose des questions déontologiques. Le formulaire d'autorisation parentale doit être adressé et contrôlé 3 jours avant les tests par le directeur ou la directrice.

Le SNUIPP demande qu'un personnel administratif soit déployé pour une saisie.

Le SNUIPP se questionne également sur l'implantation de ces tests. Sur quels critères s'appuie l'ARS ? Le nombre de médiateurs est-il suffisant ? La DSDEN sera-t-elle en mesure d'assurer une régularité ? Quel rôle pour les mairies ?

Enfin le manque d'informations sur l'évolution des cas dans les écoles conforte les inquiétudes des familles comme des enseignants.

Le SNUIPP demande une communication régulière sur l'évolution.

L'IA-DASEN détermine les lieux pour les tests en lien avec l'ARS, ceci selon le taux d'incidence.

Il en est de même sur l'état des écoles : toutes les informations à ce sujet sont en ligne sur le site du Rectorat. Tout est transparent.

Un CHSCT extraordinaire sur les tests salivaires aura lieu d'ici peu.

En ce qui concerne les directeurs et directrices, ceux-ci n'ont aucune saisie à faire. Le seul contrôle à faire porte sur le numéro de sécurité sociale essentiel pour les laboratoires dans le suivi des dossiers.

Il rappelle que chaque enseignant peut tout à fait seconder les directrices et directeurs d'écoles.

**Les membres du SNUIPP demandent un soutien en nombre des personnels de santé, sociaux, Psy-EN, RASED, afin de répondre aux besoins d'accompagnement global des élèves.**

Le SNUIPP s'inquiète de l'absence de médecins de prévention dans le département depuis plusieurs années. Cette situation entraînant l'impossibilité pour les personnels de consulter un médecin du travail.

L'IA-DASEN confirme qu'il n'y a pas de candidature de médecins de prévention. En ce qui concerne les enseignants, il a pris la décision de reconduire les bonifications au barème pour des enseignants dont les dossiers sont connus.

**Conclusion :**

Le relevé de conclusions est transmis ce jour, le vendredi 19 mars 2021 aux représentants syndicaux pour relecture.

Céline SIERRA du SNUIPPFSU 44 signera le compte-rendu de la négociation préalable le lundi 22 mars 2021.

L'IA-DASEN s'engage pour une mise en ligne du compte-rendu validé par chacune des parties le lundi 22 mars au soir ou au plus tard le mercredi 24 mars.

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de Loire Atlantique,

Pour le SNUipp-FSU 44,



Philippe CARRIERE



Céline SIERRA